

Fiche Pratique n°1 : Nouveautés 2016-2017, Catégories d'âge, Tarifs, Dispositions règlementaires

1. Catégories d'âge

+35 ans	Joueuses et joueurs nés en 1981 & avant
+19 ans	Joueuses et joueurs nés de 1982 à 1997
	Joueuses et joueurs nés de 1998 à 2000 autorisés munis d'un simple surclassement
	2001 autorisés munis d'un surclassement supérieur 2002 sur liste ministérielle des athlètes de haut niveau autorisés munis d'un surclassement supérieur
-19 ans	Joueuses et joueurs nés de 1998 à 2000
	2001 & 2002 autorisés munis d'un simple surclassement
-16 ans	Joueuses et joueurs nés en 2001 & 2002
	2003 & 2004 autorisés munis d'un simple surclassement
-14 ans	Joueuses et joueurs nés en 2003 & 2004
	2005 & 2006 autorisés munis d'un simple surclassement
-12 ans	Joueuses et joueurs nés en 2005 & 2006
	2007 & 2008 autorisés munis d'un simple surclassement
-10 ans	Joueuses et joueurs nés en 2007 & 2008
	2009 & 2010 autorisés munis d'un simple surclassement
-8 ans	Joueuses et joueurs nés en 2009 et après

L'âge du licencié s'apprécie au 31 décembre de l'année au cours de laquelle débute les compétitions organisées par la F.F.H.

2. Tarifs

a. Cotisation fédérale

Nombre de licenciés club (saison N-1)*	Tarif
Moins de 30 licenciés	65,00€
De 31 à 50 licenciés	175,00€
De 51 à 120 licenciés	400,00€
De 121 à 250 licenciés	600,00€
Plus de 250 Licenciés	850,00€

*Les licences loisir ne sont pas prises en considération dans le calcul du montant de la cotisation fédérale.

b. Mutations Hockey sur Gazon

Mutations en période libre et contrôlée sans restriction de qualification (du 01/07/2016 au 28/02/2017)*		
	Elite et Nationale 1	Autres divisions
+35 ans	100,00€	50,00€
+19 ans	250,00€	125,00€
-19 ans	210,00€	105,00€
-16 ans	105,00€	50,00€
Athlète classé sur liste ministérielle		
+16 ans et plus	265,00€	145,00€
-16 ans et moins	200,00€	100,00€

* Mutation enregistrée du 01/03/2017 au 30/06/2017 (période contrôlée avec restriction de qualification) : application du tarif « autres divisions ».

Pas de frais de mutation vers un club nouvellement créé pour la première année.

c. Joueurs étrangers soumis au Certificat de Non Objection

Frais de gestion : 15,00€ par joueur.

d. Droits des licences Fédérales Gazon et Salle

	Part Régionale	Part Fédérale (dont primes Responsabilité Civile à 1,10€ et Assistance à 0,40 €)	Sous-total (Assurance Individuelle Accident)	Part Assurance Individuelle Accident	Total (Assurance Individuelle Accident incluse)
COMPETITION					
CLUB					
+35 ans, +19 ans	13,70 €	60,30€	74,00€	1,15€	75,15€
-19 ans	11,00€	47,00€	58,00€	1,15€	59,15€
-16 ans, -14 ans	12,10 €	39,90 €	52,00 €	1,15€	53,15€
-12 ans, -10 ans, -8 ans	6,85 €	21,15 €	28,00 €	1,15€	29,15 €
INDIVIDUELLE (Club France)					
+35 ans, +19 ans	0,00 €	74,00 €	74,00 €	1,15€	75,15 €
-19 ans	0,00€	58,00€	58,00€	1,15€	59,15€
-16 ans, -14 ans	0,00 €	52,00 €	52,00 €	1,15€	53,15€
-12 ans, -10 ans, -8 ans	0,00 €	28,00 €	28,00 €	1,15€	29,15 €
SERVICE (Dirigeant, Arbitre, Délégué, Entraîneur, Comité Directeur, Médecin)					
CLUB	9,45 €	28,55 €	38,00 €	1,15€	39,15 €
INDIVIDUELLE (Club France)	0,00 €	38,00 €	38,00 €	1,15€	39,15 €
LOISIR					
CLUB					
+19 ans	2,00 €	15,00 €	17,00 €	1,15€	18,15 €
-19 ans	0,60 €	6,40 €	7,00 €	1,15€	8,15 €
INDIVIDUELLE (Club France)					
+19 ans	0,00 €	17,00 €	17,00 €	1,15€	18,15 €
-19 ans	0,00 €	7,00 €	7,00 €	1,15€	8,15 €

• **Club nouvellement créé**

Durant la première année d'affiliation le club est exonéré de la part fédérale sur le tarif de la licence compétition ou service (gazon ou salle). Cette exonération n'est pas appliquée à la licence loisir, ni sur la 2^{ème} licence compétition ou service dans le même club.

• **Cumul de licences**

Dans un même club, le cumul de licences entraîne l'application de tarifs préférentiels :

- la deuxième licence dans une discipline différente est à 15,00 €* ; Le tarif préférentiel est appliqué sur la licence la moins coûteuse.

- la licence service est gratuite si l'adhérent a déjà une licence compétition dans la discipline*

Le cumul de licences dans des clubs différents entraîne l'application du plein tarif.

*Sauf en cas de souscription des conditions d'assurance « Individuelle accident » (accident corporel) sur cette deuxième licence.

Nota bene :

L'établissement de la licence permet à son titulaire de bénéficier, s'il le souhaite, des conditions d'assurance Individuelle Accident (accident corporel) souscrites par la F.F. Hockey auprès de Generali. Ce souhait doit être exprimé par écrit lors de la demande de licence (cf. formulaire du même nom).

Lorsqu'un adhérent a souscrit l'assurance sur la 1^{ère} licence, il bénéficie d'une couverture Individuelle Accident pour la durée de validité de la licence. Dans le cas de saisie d'une 2^{ème} licence, la souscription de l'assurance n'est alors plus proposée (même en cas de changement de club).

Si l'adhérent n'a pas souscrit l'assurance Individuelle Accident sur la 1^{ère} licence, il garde à tout moment la possibilité de la souscrire sur cette licence ou lors de la saisie de la licence suivante.

CAS PRATIQUES TARIFS

Exemples pour les catégories + 19 ans à + 35 ans, dans le cas d'une souscription, à la première licence, aux conditions d'assurance Individuelle Accident. Ces règles sont valables pour toutes les catégories, seuls les tarifs propres à la catégorie d'âge changent.

Si l'on dispose d'une licence **compétition Gazon** dans le club **A (75,15€)**, la licence **compétition Salle** dans le club **A** est à **15,00€**.

Si l'on dispose d'une licence **compétition Salle** dans le club **A (75,15€)**, la licence **compétition Gazon** dans le club **A** est à **15,00€**.

Si l'on dispose d'une licence **compétition Gazon** dans le club **A (75,15€)**, la licence **service Gazon** dans le club **A** est à **0€**.

Si l'on dispose d'une licence **compétition Salle** dans le club **A (75,15€)**, la licence **service Salle** dans le club **A**, est à **0€**.

Si l'on dispose d'une licence **compétition Gazon** dans le club **A (75,15€)**, la licence **service Salle** dans le club **A** est à **15,00€**.

Si l'on dispose d'une licence **compétition Salle** dans le club **A (75,15€)**, la licence **service Gazon** dans le club **A** est à **15,00€**.

Si l'on dispose d'une licence **compétition Gazon** dans le club **A (75,15€)**, la licence **compétition Salle** dans le club **B** est à **74,00€**.

Si l'on dispose d'une licence **compétition Salle** dans le club **A (75,15€)**, la licence **compétition Gazon** dans le club **B** est à **74,00€**.

Si l'on dispose d'une licence **compétition Gazon** dans le club **A (75,15€)**, la licence **service Salle** dans le club **B** est à **38,00€**.

Si l'on dispose d'une licence **compétition Salle** dans le club **A (75,15€)**, la licence **service Gazon** dans le club **B** est à **38,00€**.

Si l'on dispose d'une licence **compétition Gazon** dans le club **A (75,15€)**, la licence **service Gazon** dans le club **B** est à **38,00€**.

Si l'on dispose d'une licence **compétition Salle** dans le club **A (75,15€)**, la licence **service Salle** dans le club **B** est à **38,00€**

3. Dispositions Réglementaires

Surclassement supérieur

Des dispositions transitoires sont en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2015. Sur décision du Comité Directeur réuni le 4 juin 2016, celles-ci sont prolongées pour la saison 2016/17 :

Le surclassement supérieur n'est pas autorisé aux joueurs et joueuses nés en 2002 (1^{ère} année de la catégorie -16 ans) à l'exception des licenciés figurant sur la liste ministérielle des athlètes de haut niveau.

Texte de référence : Règlement Intérieur F.F.H. – Titre I, articles 3.2.8.1.2